

Le Rialto diffuse un film sur les handicapés mais leur en interdit l'entrée!

«The Sessions», qui traite de l'assistance sexuelle pour handicapés, n'est visible que dans ce cinéma, inaccessible aux fauteuils roulants

«Comment est-il possible que l'excellent film *The Sessions* (dont le sujet central est l'assistance sexuelle pour les handicapés) ait été programmé dans un seul cinéma à Genève, précisément non accessible aux chaises roulantes?» nous a demandé Catherine Agthe Diserens, présidente de l'association Sexualité et handicaps pluriels. Le directeur de la program-

mation de Pathé Suisse, Umberto Tedeschi, s'excuse: «Je ne savais pas que le Rialto n'était pas équipé de rampes. Cela fait seulement quelques mois que je travaille chez Pathé; je n'ai pas ces détails en tête pour toutes les salles de Suisse. Et je n'ai eu aucun retour: personne ne m'a rien dit, même pas les associations...» En effet, les salles du Rialto ne sont accessibles que par escalier. Le Tribunal fédéral a débouté un paraplégique qui s'était vu refuser l'entrée «en vertu de directives de sécurité» (notre édition du 28 décembre).

Umberto Tedeschi se défend de toute discrimination: «Je con-

nais bien le sujet, j'ai moi-même un fils handicapé. Et, en novembre dernier, j'ai expressément programmé le film *Trois frères à la carte*, sur l'intégration des handicapés, alors que personne ne voulait le passer. A l'avenir, je ferai très attention, promet-il. Si un nombre suffisant de personnes prennent contact avec moi, on peut arranger une ou deux séances extraordinaires à Balaxert, puisque ce cinéma est accessible à tous.»

«C'est formidable que Pathé réagisse ainsi, se réjouit Catherine Agthe. C'est courageux d'avoir programmé un sujet tabou.» Plus



Pathé fait son mea culpa en proposant des séances extraordinaires sur demande à Balaxert, où les handicapés sont bienvenus. P. ABENSUR

sceptique, Cyril Mizrahi, président de la Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées, y voit «une réaction sympathique. Mais l'on peut s'étonner que cet élément n'ait pas été pris en compte plus tôt. Et le problème d'égalité d'accès reste entier.» Il pourrait être réglé par l'article 16 de la nouvelle Constitution, qui entre en vigueur le 1er juin et devrait garantir l'accès des personnes handicapées aux établissements publics. Mais les interprétations divergent. Et la direction du Rialto «n'a pas encore réfléchi» à des aménagements en conséquence. S.S.

Tribune de Genève Mardi 2 août 2013